

Rapport n°20

Accunsentu per una convenzione di messa à dispusizione temporanea à titulu gràtisi di a scola Gaudin à prò di a ciucciaghja A Ciucciarella

Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de l'école Gaudin au bénéfice de la crèche A Ciucciarella

L'Union des Mutuelles de Corse Santé (UMCS) intervient dans plusieurs secteurs dont celui de la petite enfance. Elle a donc en gestion différentes structures dont la crèche A Ciucciarella.

Pour mémoire, une convention annuelle d'objectifs a été signée pour l'année 2025 entre la Ville de Bastia et l'UMCS concernant la crèche « A Ciucciarella » et à ce titre, la Ville de Bastia met des locaux à sa disposition.

Ces locaux, situés à l'ancienne école du Chiostro, ne répondent plus aux besoins de la crèche et un déménagement dans les locaux de l'espace Gaudin est donc envisagé pour le mois de septembre 2025.

Dans le cadre de cette installation, l'UMCS sollicite notre commune pour la mise à disposition temporaire à titre gratuit, des futurs locaux de la Ciucciarella sis espace Gaudin, afin d'y entreposer le mobilier commandé expressément pour ces derniers. Les locaux sont d'une superficie totale de 349.70 m² et se situent au RDC et au R-2 de cet espace.

La commune, soutenant l'Union des Mutuelles de Corse Santé (UMCS) dans la poursuite de ses objectifs, décide de passer une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit au bénéfice de l'UMCS.

Cette mise à disposition, dont les modalités sont indiquées dans le projet de convention annexé au présent rapport, est consentie pour une durée de trois mois renouvelable une fois par tacite reconduction. La valeur locative mensuelle de ces locaux est de 3 611€ et l'UMCS s'engage à valoriser, dans ses comptes, cet avantage en nature.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de locaux sis à l'espace Gaudin, d'une superficie de 349.70m² au bénéfice de l'UMCS, afin de pouvoir y entreposer le mobilier nécessaire à la future installation de la crèche a Ciucciarella.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tous documents utiles à sa mise en œuvre.

PLAN RDC



ECOLE GAUDIN - Niveau RDC